

1. Description du projet «Fiche projet sanitaire»



Objectif du dossier

Permettre d'évaluer la recevabilité de la demande de financement pour la création ou l'aménagement d'un espace sanitaire destiné au club.

Description du sanitaire

L'équipement comprendra au minimum :

- ✓ A minima une toilette homme/femme accessible aux personnes en situation de handicap.

Période de dépôt
des demandes :

- Jusqu'à fin octobre 2026
(commission en novembre 2026).
- Jusqu'à fin février 2027
(commission en mars 2027).
- Organisation reconduite jusqu'en 2028.

2. Système de notation et barème d'aide

Evaluation du projet «multicritères»



—> Définition de plusieurs critères :

- a -Structure porteuse du projet équipement « sanitaire » **et capacités de financement** : collectivité, commune, club.

Note de 0 à 2



b -Qualité et pertinence du projet associatif dont cohérence avec les **objectifs et les priorités fédérales** :

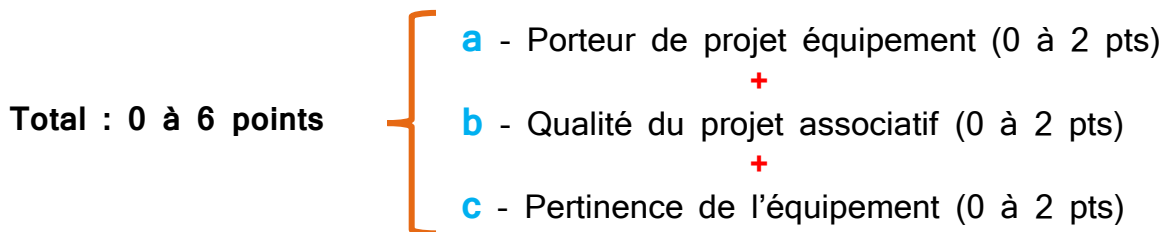
Développement de la pratique des jeunes, Label et Certifications, club disposant d'encadrants formés, actions en faveur de la féminisation, actions en faveur du développement du para-tir à l'arc...

Note de 0 à 2

c - Qualité et pertinence de l'équipement

Note de 0 à 2

—> Attribution de points à chaque critère selon son importance :



—> Montant estimé de la subvention en fonction du mode de calcul :

Barème «Sanitaire» : notation sur 6 points



Score ajusté	Montant d'aide indicatif
0 à 2	500 € (plancher)
3 à 4	1 000 €
5 à 6	1 500 € (plafond)

Il est rappelé que les montants des barèmes pourront être adaptés en fonction du nombre de projets éligibles et dans la limite de l'enveloppe disponible.

La subvention sera versée sur présentation des factures justificatives ou une attestation officielle de fin de travaux. Le montant pourra être adapté si la mise en oeuvre est réalisée par les membres du club.





3. Pièces obligatoires à fournir pour étude du dossier :

Dossier de demande dûment complété, rappel des pièces à fournir ci-dessous :

- ✓ Présentation du projet (objectif et besoin, impacts attendus...).
- ✓ Projet de développement du club.
- ✓ Plan d'aménagement ou schémas des toilettes, illustrations concrètes.
- ✓ Devis détaillé.

Exemple : développement de la pratique jeune et/ou féminine, amélioration de l'existant et des conditions d'accueils des archers, amélioration des conditions matérielles pour le développement du para tir à l'arc...

4. Planning prévisionnel :

- Date prévisionnelle de début des travaux.
- Date prévisionnelle de fin des travaux.



Entre la phase de réflexion, la création des devis et la réalisation, chaque étape doit être suivie attentivement pour garantir la cohérence, le respect des délais et la réussite du projet.

5. Faire une demande financement

—> Les dossiers de demande de financement sont disponibles dans l'Espace dirigeant, dans :

Documents → Espace fédération → FFTA → EQUIPEMENTS.

Les dossiers complets, accompagnés des documents demandés, devront être transmis :

@ Par mail developpement@ffta.fr

ou



Par voie postale au siège de la FFTA.